

**INVITATION A SOUMISSIONNER (RFP)**

**Recrutement****d’un (01) Cabinet/Bureau d’étude chargé de l’élaboration de la situation de référence du projet de lutte contre les violences basées sur le genre : Justice, Autonomisation et Dignité des femmes et des filles en République Démocratique du Congo (JAD)**

|  |  |
| --- | --- |
| NOM & ADRESSE DE L’ENTREPRISE | DATE :06/02/2019 |
| REFERENCE :011/RFP/JAD/2019 |

Chère Madame/Cher Monsieur,

Nous vous demandons de bien vouloir nous adresser votre soumission au titre **Recrutement d’un (01) Cabinet/Bureau d’étude chargé de l’élaboration de la situation de référence du projet de lutte contre les violences basées sur le genre : Justice, Autonomisation et Dignité des femmes et des filles en République Démocratique du Congo (JAD)** suivant les Termes de Référence (TDRs) ci-joint (Annexe 3).

Veuillez utiliser le formulaire figurant dans l’annexe 2 jointe aux présentes pour les besoins de la préparation de votre soumission.

Les soumissions peuvent être déposées jusqu’au ***20février2019 à 16h00,*** *heure de Kinshasa,* à l’adresse suivante :

**Par courrier : Registry -** Service Courrier

Programme des Nations Unies Pour le Développement

A l’attention du Directeur des Opérations

Immeuble Losonia, Rez-de chaussée

Boulevard du 30 Juin,

Kinshasa/GOMBE

République Démocratique du Congo

Ou

**Par e-mail :** soumissions.cd@undp.org

Votre soumission doit être rédigée en ***Français*** et assortie d’une durée de validité minimum de ***90 (quatre-vingt-dix) jours.***

Dans le cadre de la préparation de votre soumission, il vous appartiendra de vous assurer qu’elle parviendra à l’adresse indiquée ci-dessus au plus tard à la date-limite. Les soumissions qui seront reçues par le PNUD postérieurement à la date-limite indiquée ci-dessus, pour quelque raison que ce soit, ne seront pas prises en compte. Si vous transmettez votre soumission par courrier électronique, veuillez-vous assurer qu’elle est signée, en format .pdf et exempte de virus ou fichiers corrompus.

Les services proposés seront examinés et évalués en fonction de l’exhaustivité et de la conformité de la soumission et du respect des exigences indiquées dans la RFP et dans l’ensemble des autres annexes fournissant des détails sur les exigences du PNUD.

La soumission qui répondra à l’ensemble des exigences, satisfera l’ensemble des critères d’évaluation et possèdera le meilleur rapport qualité/prix sera sélectionnée aux fins d’attribution du contrat. Toute offre qui ne répondra pas aux exigences sera rejetée.

Toute différence entre le prix unitaire et le prix total sera recalculée par le PNUD. Le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé. Si le prestataire de services n’accepte pas le prix final basé sur le nouveau calcul et les corrections d’erreurs effectués par le PNUD, sa soumission sera rejetée.

Aucunemodification du prix résultant de la hausse des coûts, de l’inflation, de la fluctuation des taux de change ou de tout autre facteur de marché ne sera acceptée par le PNUD après réception de la soumission. Lors de l’attribution du contrat ou du bon de commande, le PNUD se réserve le droit de modifier (à la hausse ou à la baisse) la quantité des services et/ou des biens, dans la limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du montant total de l’offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions.

Tout contrat ou bon de commande qui sera délivré au titre de la présente RFP sera soumis aux conditions générales jointes aux présentes. Le simple dépôt d’une soumission emporte acceptation sans réserve par le prestataire de services des conditions générales du PNUD figurant à l’annexe 4 des présentes.

Veuillez noter que le PNUD n’est pas tenu d’accepter une quelconque soumission ou d’attribuer un contrat/bon de commande et n’est pas responsable des coûts liés à la préparation et au dépôtd’une soumission par le prestataire de services, quels que soient le résultat ou les modalités du processus de sélection.

La procédure de contestation que le PNUD met à la disposition des fournisseurs a pour but de permettre aux personnes ou entreprises non retenues pour l’attribution d’un bon de commande ou d’un contrat de faire appel dans le cadre d’une procédure de mise en concurrence. Si vous estimez que vous n’avez pas été traité de manière équitable, vous pouvez obtenir des informations détaillées sur les procédures de contestation ouvertes aux fournisseurs à l’adresse suivante :

<http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/procurement/protestandsanctions/>.

**Le PNUD encourage chaque prestataire de services potentiel à éviter et à prévenir les conflits d’intérêts en indiquant au PNUD si vous-même, l’une de vos sociétés affiliées ou un membre de votre personnel a participé à la préparation des exigences, du projet, des spécifications, des estimations des coûts et des autres informations utilisées dans la présente RFP.**

Le PNUD applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis des fraudes et autres pratiques interdites et s’est engagé à prévenir, identifier et sanctionner l’ensemble de ces actes et pratiques préjudiciables au PNUD, ainsi qu’aux tiers participant aux activités du PNUD. Le PNUD attend de ses fournisseurs qu’ils respectent le code de conduite à l’intention des fournisseurs de l’Organisation des Nations Unies qui peut être consulté par l’intermédiaire du lien suivant : <http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct_english.pdf>

**Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre soumission.**

**Cordialement,**

Procurement Specialist

**Annexe 1**

**Description des exigences**

|  |  |
| --- | --- |
| Contexte | Voir TDRs (Termes de Référence), Annexe 3 |
| Brève description des services requis | Recrutement d’un (01) Cabinet/Bureau d’étude chargé de l’élaboration de la situation de référence du projet de lutte contre les violences basées sur le genre : Justice, Autonomisation et Dignité des femmes et des filles en République Démocratique du Congo (JAD) |
| Liste et description des prestations attendues | Les prestations attendues sont énumérées dans les Termes de Référence en Annexe 3. |
| Personne devant superviser le travail/les prestations du prestataire de services | Point focal désigné par le Projet |
| Fréquence des rapports | A la fin de chaque livrable. Voir TDRs (Termes de Référence), Annexe 3 |
| Lieu des prestations | Kinshasa, Nord Kivu, Sud Kivu, Ituri et Kasaï Central (les territoires et Chefferies/Secteurs sont indiqués dans les TDRs), Annexe 3. |
| Durée prévue des prestations | Quarante (40) jours calendaires |
| Date de commencement prévue | À partir de la date de signature du contrat (prévu 15 mars 2019) |
| Date-limite d’achèvement | Prévu 15-mai 2019 |
| Equipements à fournir par le PNUD (doivent être exclus du prix offert) | Le cabinet ou l’ONG retenu prendra en charge ses propres frais liés à la réalisation de la mission (frais de déplacement, hébergement et restauration, édition et duplication des livrables, coût des travaux d’enquête et éventuelles études spécifiques nécessaires à la prestation, etc.). |
| Calendrier d’exécution indiquant la composition et la chronologie des activités/sous-activités | Requis  Un calendrier précis des déplacements pourra être élaboré par le Cabinet/ Bureau d’études en collaboration avec l’équipe du projet. |
| Noms et curriculum vitae des personnes qui participeront à la fourniture des services | Requis |
| Devise de la soumission | Dollar des Etats-Unis |
| Taxe sur la valeur ajoutée applicable au prix offert[[1]](#footnote-2) | Doit exclure la TVA et autres impôts indirects applicables |
| Durée de validité des soumissions (à compter du dernier jour de dépôt des soumissions) | 90 jours  Dans certaines circonstances exceptionnelles, le PNUD pourra demander au soumissionnaire de proroger la durée de validité de sa soumission au-delà de qui aura été initialement indiqué dans la présente RFP. La soumission devra alors confirmer par écrit la prorogation, sans aucune modification de la soumission. |
| Soumissions partielles | Interdites |
| Conditions de paiement   |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | | **Livrables** | **Calendrier (enjourscalendaires)** | **Tranche de paiement** | **Condition de versement du paiement** | | 1. Une note de cadrage méthodologique, les activités à mettre en œuvre, le chronogramme de la mission et les moyens de mise en œuvre et les outils éventuels de collecte. | 02 jours après signature du contrat | 20% | Sous trente (30) jours à compter de la date à laquelle les conditions suivantes seront respectées :   1. L’acceptation écrite par le PNUD  de la qualité des prestations (et non pas leur simple réception) ; et 2. la réception de la facture du prestataire de services. | | 2. Un rapport présentant la situation de référence du projet. Il inclut :  Les valeurs de référence des indicateurs définis dans le cadre de résultat ;  Les résultats des études sectorielles sur la prévention des VBG à travers la transformation des normes socioculturelles, la prise en charge holistique des survivant(e)s de VBG et l’efficience des mécanismes de coordination ; | 20 jours après signature du contrat | 40% | | 3. Un rapport présentant le système de suivi et évaluation du projet. Il inclut notamment :  La liste validée des indicateurs du programme conjoint ;  Le plan de suivi et de collecte des indicateurs, incluant les outils nécessaires à la collecte et le traitement des données ;  Les valeurs de référence. | 30 jours après la signature du contrat | 30% | | 4. Un rapport d’étude final validé intégrant les recommandations de la restitution. | 40 jours après signature du contrat | 10% | | |
| Personne(s) devant examiner/inspecter/approuver les prestations/les services achevés et autoriser le versement du paiement | Management du Projet |
| Type de contrat devant être signé | Contrat de services |
| Critère d’attribution du contrat | * Score combiné le plus élevé (l’offre technique comptant pour 70 % et le prix pour 30 %) * Acceptation sans réserve des conditions générales du contrat du PNUD (CGC). Il s’agit d’un critère obligatoire qui ne peut pas être supprimé, quelle que soit la nature des services demandés. La non-acceptation des CGC peut constituer un motif de rejet de la soumission. |
| **Critères d’évaluation de la soumission**   * **Soumission technique (70 %)**  |  |  | | --- | --- | | **Expertise de l’entreprise** | **20 points** | | * Expertise avérée dans des missions similaires – Au moins 7 ans d’expérience | 10 points | | * Un minimum de 3 marchés similaires exécutés par l´entreprise au cours des derniers 5 ans | 10 points | | **Compréhension de la mission, Plan de Travail, Méthodologie, son adéquation aux conditions et au calendrier du plan d’exécution** | **45 points** | | * Le plan de travail est-il bien défini, bien détaillé et correspond-il aux termes de référence ? | 10 points | | * La proposition montre-t-elle une bonne compréhension du sujet ? | 10 points | | * La proposition comprend - t- elle un cadre méthodologique cohérent et une structure précise des résultats attendus ? | 10 points | | * La proposition comprend-elle un cadre de suivi et de feedback avec les commanditaires de la mission ? | 5 points | | * La présentation est-elle claire, et la succession des activités ainsi que leur planification sont-elles logiques, réalistes et augurent-elles suffisamment d’une bonne exécution de la mission ? | 10 points | | **Qualifications du personnel clé** | **35 points** | | * Expert international / chef d’équipe **:** * Master en sociologie (du développement), sciences sociales, ou dans tout autre domaine pertinent – *2,5 Points* * Expérience de 7 ans minimum dans le domaine de l’évaluation de projets dans les pays en développement *– 5 Points* * Expérience confirmée dans le domaine de l’évaluation en zone post-conflit en matière de VBG *– 5 Points* * Expérience dans la réalisation d’études empiriques quantitatives et qualitatives de perceptions et pratiques de la population ; * Expérience dans la conception/rédaction d’études sectorielles stratégiques – *2,5 Points* * Expérience dans l’élaboration d’un système de suivi et évaluation d’un programme (validation des indicateurs ; plan de suivi & évaluation) – *2,5 Points* * Très bonne connaissance du contexte politique, légal et social et des enjeux locaux de la RDC – *2,5 Points* | 20 points | | * Experts nationaux : * Diplôme universitaire de Licence ou Master en sociologie (du développement), sciences sociales, ou dans tout autre domaine pertinent *– 2 Points* * Expérience de 5 ans dans le domaine de l’évaluation de projets dans les pays en développement *– 4 Points* * Expérience confirmée dans le domaine de l’évaluation en zone post-conflit en matière de VBG *– 3 Points* * Expérience dans la réalisation d’études empiriques quantitatives et qualitatives de perceptions et pratiques de la population ; * Expérience dans la conception/rédaction d’études sectorielles stratégiques *– 2 Points* * Expérience dans l’élaboration d’un système de suivi et évaluation d’un programme (validation des indicateurs ; plan de suivi & évaluation) *– 2 Points* * Très bonne connaissance du contexte politique, légal et social et des enjeux locaux de la RDC *– 2 Points* | 15 points | | **TOTAL** | **100 points** |   La note technique totale obtenue sera pondérée à 70%  Pour être techniquement qualifiée, la proposition technique doit obtenir au moins 70% de la note technique totale.   * **Soumission financière (30 %)**   A calculer en comparant le prix de la soumission par rapport au prix le plus bas des soumissions reçues par le PNUD. | |
| Le PNUD attribuera le contrat à : | Un seul et unique prestataire de services |
| Annexes de la présente RFP[[2]](#footnote-3) | Formulaire de présentation de la soumission (annexe 2)  TOR détaillés (Annexe 3)  Conditions générales / Conditions particulières (annexe 4)[[3]](#footnote-4) |
| Personnes à contacter pour les demandes de renseignements  (Demandes de renseignements écrites uniquement)[[4]](#footnote-5) | [**Soumission.info@undp.org**](mailto:Soumission.info@undp.org)  Les réponses tardives du PNUD ne pourront pas servir de prétexte à la prorogation de la date-limite de dépôt des soumissions, sauf si le PNUD estime qu’une telle prorogation est nécessaire et communique une nouvelle date-limite aux soumissionnaires. |
| Autres informations | ***Modalité de présentation des offres***   * ***Par courrier :***   Les enveloppes contenant la soumission financière et la soumission technique DOIVENT ETRE COMPLETEMENT SEPAREES et chacune doit être remise fermée et clairement revêtue de la mention « SOUMISSION TECHNIQUE » ou « SOUMISSION FINANCIERE », selon le cas.  Chaque enveloppe doit clairement indiquer le nom du soumissionnaire et la référence de l’appel à soumissionner 011/RFP/JAD/CPRD/2019.LES DEUX ENVELOPPES SERONT MISES DANS UNE GRANDE ENVELOPPE ET DOIT indiquer l’adresse du PNUD ci-dessus avec mention«*A N’OUVRIR QU’EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT*»   * ***Par e-mail :***   Les fichiers électroniques faisant partie de l’offre doivent respecter le format d´archive PDF et être libres de virus.  Les fichiers de l’offre technique et de l’offre financière DOIVENT ETRE COMPLÈTEMENT SÉPARÉS. L’offre financière doit être cryptée/protégée par un mot de passe et libellée clairement. Les fichiers doivent être envoyés à l´adresse de courriel dédiée indiquée dans la fiche technique.  Le mot de passe à utiliser pour ouvrir l’offre financière doit être fourni seulement sur demande du PNUD. Le PNUD demandera un mot de passe uniquement de la part des soumissionnaires dont l’offre technique est considérée comme étant techniquement conforme. En cas de non-fourniture du mot de passe correcte, l’offre peut être rejetée. |

**Annexe 2**

**FORMULAIRE DE PRESENTATION DE LA SOUMISSION DU PRESTATAIRE DE SERVICES[[5]](#footnote-6)**

***(Le présent formulaire doit être soumis uniquement sur le papier à en-tête officiel du prestataire de services[[6]](#footnote-7))***

[insérez le lieu et la date]

A : [*insérez le nom et l’adresse du coordonateur du PNUD]*

Chère Madame/Cher Monsieur,

Le prestataire de services soussigné accepte par les présentes de fournir les prestations suivantes au PNUD conformément aux exigences définies dans la RFP en date du *[précisez la date]*et dans l’ensemble de ses annexes, ainsi qu’aux dispositions des conditions contractuelles générales du PNUD.

1. **Qualifications du prestataire de services**

*Le prestataire de services doit décrire et expliquer les raisons pour lesquelles il est le mieux à même de répondre aux exigences du PNUD en indiquant ce qui suit et il doit soumettre les documents demandés ci-dessous :*

1. *Profile – décrivant la nature de l’activité, le domaine d’expertise, les licences, certifications, accréditations ;*
2. *Le document d´Identification National ou équivalent, une attestation d’immatriculation de l’entreprise (Numéro de Registre de commerce ou équivalent), ainsi que les statuts ou tout document équivalent si le soumissionnaire n’est pas une société*
3. *Etats financiers vérifiés les plus récents – état des résultat et bilan pour témoigner de sa stabilité financière, de sa liquidité, de sa solvabilité et de sa réputation sur le marché, etc. ;*
4. *Antécédents – liste des clients ayant bénéficié de prestations similaires à celles que demande le PNUD, contenant une description de l’objet du contrat, de la durée du contrat, de la valeur du contrat etdes références à contacter ;*
5. *Certificats etaccréditations disponibles – y compris les certificats de qualité, les enregistrements de brevets, les certificats de viabilité environnementale, etc.*
6. *Déclaration écrite de non-inscription sur la liste 1267/1989 du Conseil de sécurité de l’ONU, sur la liste de la division des achats de l’ONU ou sur toute autre liste d’exclusion de l’ONU.*
7. **Méthodologie proposée pour la fourniture des services**

|  |
| --- |
| *Le prestataire de services doit décrire la manière dont il entend répondre aux exigences du PNUD en fournissant un plan de travail, une description détaillée des modalités d’exécution essentielles, des conditions d’information et des mécanismes d’assurance de la qualité qui seront mis en œuvre et en démontrant que la méthodologie proposée sera adaptée aux conditions locales et au contexte des prestations.* |

1. **Qualifications du personnel clé**

*Le prestataire de services doit fournir :*

1. *les noms et qualifications des membres du personnel clé qui fourniront les services : Expert en analyse diagnostique institutionnelle, organisationnelle, et renforcement des capacités (Chef d’équipe); Expert forestier/environnementaliste; Expert agronome; Expert aménagiste, spécialiste du développement local et de la décentralisation; Expert foncier.*
2. *lesCV témoignant des qualifications des intéressés doivent être fournis (avec au moins 3 références).Si possible, les attestations de bonne fin d’exécution des missions similaires obtenues doivent être inclues.*
3. *la confirmation écrite par chaque membre du personnel qu’il sera disponible pendant toute la durée du contrat.*
4. **Ventilation des coûts par prestation\***

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Prestations** | **Pourcentage du prix total** | **Prix *(forfaitaire, tout compris)*** |
| 1 | Une note de cadrage méthodologique, les activités à conduire, le chronogramme de la mission et les moyens de mise en œuvre | 20% |  |
| 2 | Un rapport présentant la situation de référence du projet. Il inclut :  Les valeurs de référence des indicateurs définis dans le cadre de résultat ;  Les résultats des études sectorielles sur la prévention des VBG à travers la transformation des normes socioculturelles, la prise en charge holistique des survivant(e)s de VBG et l’efficience des mécanismes de coordination ; | 40% |  |
| 4 | Un rapport présentant le système de suivi et évaluation du projet. Il inclut notamment :  La liste validée des indicateurs du programme conjoint ;  Le plan de suivi et de collecte des indicateurs, incluant les outils nécessaires à la collecte et le traitement des données ;  Les valeurs de référence. | 30% |  |
| 5 | Un rapport d’étude final validé intégrant les recommandations de la restitution | 10% |  |
|  | Total | 100% |  |

*\*Ceci servira de fondement aux tranches de paiement*

1. **Ventilation des coûts par élément de coût [*Il ne s’agit que d’un exemple]***

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Description de l’activité** | **Rémunération par unité de temps** | **Durée totale de l’engagement** | **Nombre d’employés** | **Tarif total** |
| **I. Services fournis par le personnel** |  |  |  |  |
| * Expert en réalisation d’études empiriques quantitatives et qualitatives de perceptions et pratiques de la population ; dans le domaine de l’évaluation en zone post-conflit en matière de VBG ;   (**Chef d’équipe**) |  |  |  |  |
| Expert en *recherche et collecte* |  |  |  |  |
| Expert en *recherche et collecte* |  |  |  |  |
| **II. Frais** |  |  |  |  |
| Frais de déplacement |  |  |  |  |
| Indemnité journalière |  |  |  |  |
| Communications |  |  |  |  |
| **III. Autres coûts connexes** |  |  |  |  |

*[Nom et signature de la personne habilitée par le prestataire de services]*

*[Fonctions]*

*[Date]*

**ANNEXE 3**

**– TERMES DE REFERENCES -**

**APPEL D’OFFRES RELATIF AU** **RECRUTEMENT D’UN CABINET/BUREAU D’ETUDE CHARGE DE L’ELABORATION DE LA SITUATION DE REFERENCE DU PROJET DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE : JUSTICE, AUTONOMISATION ET DIGNITE DES FEMMES ET DES FILLES EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (JAD)**

Date : 6 Février 2019

**Pays :** République Démocratique du Congo – RDC

**Intitulé de la mission** **: Contrat de prestations de services**

**Durée de la mission :** 40 jours calendaire

**Lieu d’affectation : Kananga (Kasaï Central) ; Kinshasa (Kinshasa) ; Goma (Nord Kivu) ; Bukavu (Sud Kivu) ; Bunia (Ituri)**

1. **Contexte et justification :**

Dans leur mission d’appui au Gouvernement de la RDC pour la lutte contre les Violences Basées sur le Genre, trois agences, à savoir le PNUD, UNFPA et le BCNUDH, ont élaboré un programme conjoint de Lutte contre les violences basées sur le Genre au Nord Kivu, au Sud Kivu, en Ituri, au Kasaï Central et à Kinshasa.

L’objectif global du programme conjoint, «Lutte contre les VBG : Justice, Autonomisation et Dignité des Femmes et des Filles en RDC», en sigle JAD, est de contribuer à la réduction des Violences Basées sur le Genre (VBG) à travers l’adoption d’attitudes et de normes socio-culturelles respectant l’égalité des sexes, le renforcement du pouvoir et de la résilience des survivant(e)s à travers une prise en charge holistique et le renforcement de la coordination au niveau national dans une perspective d’appropriation nationale. Le programme adopte une approche globale basée sur la promotion et le respect des droits des femmes et des filles et s’inscrit dans une perspective d’institutionnalisation et de durabilité de l’action.

Le  **Programme de Lutte contre les VBG - JAD**  poursuit trois objectifs spécifiques, à savoir : (1) Soutenir l’engagement des hommes, des femmes et des jeunes ainsi que des communautés à adopter des attitudes et des normes sociales et culturelles respectueuses de l’égalité des sexes et à contribuer à la lutte contre les VBG; (2) Renforcer le pouvoir et la résilience des survivant(e)s de VBG et des parents des survivant(e)s mineur(e)s à travers la consolidation et le développement de mécanismes de prise en charge holistique comme les CISM et d’autres structures d’offre de services ainsi qu’à travers la mobilisation des réseaux communautaires d’alerte, de prévention et de réponses aux VBG; (3) Renforcer l'efficacité de la coordination nationale afin de permettre aux acteurs impliqués dans la lutte contre les VBG de mettre en place des stratégies de prévention et de réponse aux VGB.

Les agences onusiennes poursuivent ces objectifs en partenariat avec des ONG nationales et internationales, les ministères tels que le Ministère du Genre, Famille et Enfant, Ministère de la Justice, Ministère de la Santé Publique, Ministère des Affaires Sociales (etc), les services étatiques comme les juridictions militaires et civiles, la PNC, services administratifs, les services publics de prise en charge médicale…

Pour ce faire, le programme se décompose en trois composantes clés :

1. Prévention des VBG à travers la transformation des normes socioculturelles et des comportements pour le respect de l’égalité des sexes via la mobilisation des leaders communautaires, des organisations féminines et des survivant(e)s de VBG comme acteurs de changement et relais d’information ;

2. Prise en charge holistique des survivant(e)s au sein des CISM et à travers d’autres mécanismes de référencement et contre référencement entre prestataires locaux dans l’objectif de renforcer le pouvoir et la résilience des survivant(e)s, des parents des survivant(e)s mineur(e)s et des communautés;

3. Coordination au niveau national afin d’assurer une meilleure cohérence et efficacité des politiques de lutte contre les VBG à travers (i) des cadres de concertation ; (ii) la collecte des données ; et (iii) la coordination entre provinces.

Le programme vise à atteindre les **trois effets** suivants**:**

1. Réduction de l’incidence des VBG par la transformation des normes socioculturelles dans les communautés ciblées
2. Renforcement accrue du pouvoir et de la résilience des survivant(e)s de VBG ainsi que des parents des survivant(e)s mineur(e)s
3. Efficacité accrue d’une coordination assurant un leadership capable de mettre en place des stratégies de prévention, de protection et de réponse aux VBG.

Les **résultats** attendus du projet sont les suivants **:**

1. Les communautés ciblées adoptent des attitudes et des normes socioculturelles qui soutiennent l’égalité entre les sexes et la lutte contre les VBG;
2. Des mécanismes communautaires de prévention, d’alerte, de référencement et protection contre les VBG sont mis en place et fonctionnels au niveau local, territorial, provincial et national.
3. Les organisations et collectifs des femmes sont renforcés dans leur rôle d’acteurs de l’alerte, la prévention et la réponse aux VBG ainsi que dans la coordination de la lutte contre les VBG.
4. Les survivant(e)s de VSBG bénéficient d’une assistance intégrée et multisectorielle (médicale, psychosociale, juridique/judiciaire, réinsertion socioéconomique et/ou scolaire) coordonnée et fondée sur les droits et l’égalité des sexes.
5. Les services et les mécanismes institutionnels de prise en charge intégrée et multisectorielle (CISM) sont mis en place et/ou consolidés et opérationnels.
6. Les structures et le mécanisme de coordination de lutte contre les VBG, aux niveaux central et décentralisé, disposent des capacités techniques et institutionnelles requises pour assurer une coordination efficace.
7. Le système national de collecte des données sur les VBG produit des informations pour orienter le plaidoyer, la programmation et le déploiement des services.

**Etude de Base :**

Pour l’efficience et l’efficacité de la mise en œuvre conjointe du projet, les agences accordent une importance capitale aux changements à opérer à travers les produits, effets et impacts des interventions en faveur des populations locales. Il apparait dès lors nécessaire de circonscrire **la situation de référence** afin de disposer des informations et des indicateurs précis sur les différents secteurs concernés par le projet, et d’élaborer un système de suivi-évaluation pour la mise à jour continue des réalisations et faciliter l’analyse des transformations induites à la fin du projet.

Dans cette perspective, le PNUD, en collaboration avec l’UNFPA et le BCNUDH, est à la recherche d’un candidat compétent et expérimenté qui aura pour mission de conduire l’étude d’élaboration de la situation de référence du projet.

1. **Objectifs de l’étude**:

L’étude sera structurée autour de deux objectifs principaux, à savoir :

* Elaborer la situation de référence du projet afin de faire ressortir les données pouvant faciliter les projections de changements et orienter la synergie des agences d’exécution
* Définir le système de suivi-évaluation du projet qui constituera un cadre pour le suivi des indicateurs des effets et d’impact et documenter la situation de référence desdits indicateurs

**Concernant l’élaboration de la situation de référence du projet :**

Se référer aux indicateurs spécifiques du projet (en annexe : cadre de résultat) qui aideront à mesurer les changements observés sur base des activités du programme conjoint

* Collecter et analyser les données permettant de renseigner les indicateurs définis dans le cadre de résultat afin d’obtenir leur niveau de référence au démarrage du projet.
* En collaboration avec UNFPA et BCNUDH, réaliser une étude approfondie sur la prévalence/incidence des VBG dans les différentes provinces, afin de produire un état des lieux global renseignant sur l’incidence VBG et ses causes sous-jacentes.
* En lien avec les activités futures en matière de prévention, produire une étude afin de fournir des bases pour le changement des comportements et l’adoption de normes socioculturelles qui soutiennent l’égalité entre les sexes.
* En lien avec les activités de prise en charge, produire une étude au sein des Centres Intégrés de Services Multisectoriels en termes de performances, de niveau de prises en charge des survivantes pendant la période de transition (valable pour les provinces du Nord Kivu, Sud Kivu et Ituri) ;
* En lien avec la composante Coordination, produire une étude sur les mécanismes de coordination au niveau provincial et national en termes de capacités, de fonctionnement, de besoins, de forces et de faiblesses ;
* Elaborer un rapport qui présente la situation de référence globale du programme conjoint incluant les niveaux de référence des indicateurs du programme, ainsi que les résultats des études sectorielles.

**Concernant la définition du système de suivi-évaluation du projet :**

* Pour chaque indicateur du cadre de résultat, développer un plan de suivi et de collecte des données. Il s’agira notamment de définir les fréquences de collecte, les zones et le niveau de collecte, la source de collecte, les responsables de la collecte et les sources de vérification. A partir des résultats de la situation de référence, les agences fixeront les cibles à atteindre en fin de projet.
* Les méthodes de collecte et de traitement des données devront également être élaborées.

*Règles à respecter pour les indicateurs :*

* Se référer au lexique des indicateurs du programme PNUD qui seront à la disposition du consultant sélectionné
* Les indicateurs des produits qui devront permettre à la fois un suivi et une évaluation des effets des actions conjointes de 3 agences à travers une méthode participative (voir tableau en annexe).
* Les indicateurs doivent être peaufinés pour qu’ils soient SMART et désagrégés par genre et par catégorie (voir lexique susmentionné) afin de mesurer l’impact spécifique du projet sur les hommes et les femmes, les jeunes filles et les garçons. Il devra y avoir aussi bien des indicateurs quantitatifs par des enquêtes légères, et qualitatifs par des focus groups ou des entretiens.
* La fréquence de collecte des indicateurs devra être définie en tenant compte de l’utilisation qui sera faite des données recueillies (est-ce que ces données doivent permettre d’orienter les décisions prises), de la facilité de collecte des données, des moyens prévus pour le suivi-évaluation au sein du projet.

1. **Tâches et les fonctions assignées à l’équipe de consultants:**

Le consultant travaillera sous l’autorité générale du Coordonnateur du Programme JAD, et sous la supervision technique des Chargés de Suivi et Evaluation du Programme JAD basés au PNUD et en collaboration avec les entités de suivi et évaluation des autres agences d’exécution. Ainsi, le Coordonnateur du programme et les Chargés de Suivi & Evaluation des agences d’exécution du projet conjoint constituent l’équipe de gestion pour le suivi de la mission d’étude de base.

L’analyste au programme et le Team leader de l’Unité Consolidation de la Paix & Renforcement de la Démocratie ainsi que de l’UPAQ au sein du PNUD (agence de coordination du projet) et les Teams Leaders des Unités respectives au sein des autres agences d’exécution forment l’équipe de référence pour l’évaluation de l’étude de base.

Le consultant veillera aussi à prendre en compte les **études sectorielles existantes et les résultats finaux du projet clôturé TupingeUbakaji**pour les provinces de l’Est (Nord Kivu, Sud Kivu et Ituri). Il devra tenir des réunions conjointes et en bilatérale avec le PNUD, UNFPA et BCNUDH pour lister les indicateurs clés à récolter sur le terrain ; il effectuera aussi des consultations régulières avec les services étatiques ainsi que toutes les organisations partenaires impliqués dans le projet.

Une attention particulière devra être accordée à l’aspect genre et équité et l’ensemble des données collectées ainsi que les analyses réalisées devront être désagrégées en genre et en âge afin de bien comprendre comment les femmes, les hommes et les jeunes pourront être différemment (ou non) affectés par les interventions du projet.

Les tâches du consultant devront couvrir les aspects suivants :

**Concernant l’élaboration de la situation de référence du projet :**

* *Pour la collecte et l’analyse des données :*
* Procéder à l’analyse documentaire en consultant les données disponibles au niveau du PNUD, UNFPA et BCNUDH ainsi que des services étatiques et des partenaires de mises en œuvre ;
* Effectuer les missions de terrain dans les zones ciblées afin de collecter les données nécessaires pour renseigner les indicateurs définis dans le cadre de résultat ainsi que pour avoir des données sur les changements de comportements, les services de prise en charge et les mécanismes de coordination des zones ciblées selon la méthode prédéfinie ;
* Procéder à l’analyse des données traitées en présentant les différences constatées pour les hommes et les femmes et les jeunes, ou autres groupes quand pertinents pour l’indicateur.
* *Pour la prévention et le changement des comportements et adoption de normes socioculturelles :*
* Analyser le contexte, les relations sociales et les normes socioculturelles les régissant et les perceptions des bénéficiaires sur les VBG et leurs causes dans chacune des provinces ;
* Analyser les causes structurelles et sous-jacentes des VBG dans chacune des provinces ;
* Identifier les individus capables de mobiliser les communautés et acteurs de changements ;
* Identifier les domaines d’intervention et les points d’entrées pour les activités de prévention et de transformation des comportements ;
* *Pour la prise en charge holistique des survivant(e)s :*
* Collecter les données relatives à la prise en charge holistique (désagrégé par sexes et par services offert) au sein des CISM pendant la période de transition entre le projet TupingeUbakiji et JAD (Mars à Août 2018) au Nord Kivu, Sud Kivu et Ituri ;
* Identifier les structures à Kinshasa et au Kasaï Central capables d’accueillir les CISM et d’offrir la gamme de services ;
* *Pour l’état des lieux des mécanismes de coordination :*
* Identifier l’ensemble des mécanismes de coordination existant dans les provinces d’intervention ;
* Analyser les forces et les faiblesses de chacun des mécanismes de coordination ;
* Evaluer les besoins en termes de capacités techniques, institutionnelles et organisationnelles des mécanismes de coordination ;

**Concernant la définition du système de suivi-évaluation du projet :**

* *Pour le plan de suivi des indicateurs :*
* Elaborer le plan de collecte pour tous les indicateurs pour la durée totale du programme. Ce plan sera élaboré à partir des outils de S&E déjà existants et choisis par les Chargés de Suivi/Evaluation des différentes agences et assurer une homogénéité des outils.
* Elaborer les outils nécessaires à la collecte des données afin de renseigner les indicateurs et les traiter (sous forme informatique) désagrégé par sexe. Ces outils devront être validés conjointement puis remis au PNUD pour permettre la collecte et le traitement réguliers des indicateurs.
* Produire un rapport qui présentera le plan de suivi des indicateurs. Il inclura notamment, les valeurs de référence des indicateurs, la liste exhaustive des outils produits et utilisés pour la collecte, le traitement et l’analyse des données. Il devra notamment inclure pour chaque indicateur : la fréquence de collecte, la source de collecte, les responsables de la collecte, le moyen de vérification.
* Réaliser un atelier de restitution et de discussions de résultats de l’étude en impliquant les partenaires importants du programme conjoint.
* Rédiger un rapport d’étude final intégrant les recommandations de la restitution, présenter et diffuser ce rapport auprès des structures concernées.

1. **Méthodologie de l’étude :**

La situation de référence dans les zones d’intervention du programme conjoint doit émaner des populations elles-mêmes et non des hypothèses préformulées dans le Document de Projet. C’est pour cette raison qu’une approche participative devra être utilisée dans le cadre de l’enquête menée, cela va permettre aux groupes cibles de s’exprimer et de formuler eux-mêmes les critères sur le niveau de réduction de l’incidence des VBG, de changement des normes socioculturelles, de prise en charge holistique pour le survivant(e)s de VBG et d’efficience des mécanismes de coordination de la lutte contre les VBG.

Afin d’intégrer les différents points de vue, les enquêtes seront menées aux différents niveaux sollicités par les termes de références, notamment au niveau institutionnel, communautaire et individuel. La méthode de collecte de données sur le terrain est basée sur 4 éléments d’appréciation à savoir :

**Approche méthodologique pour la situation de référence :**

Cette approche sera divisée en plusieurs parties :

* *Qualitative* : avec organes de gouvernance communautaire (comités locaux de paix, organisation de la société civile, ONGs, organisations féminines, leaders communautaires...) et les représentants d’institutions par les interviews semi structurées en utilisant des questions guides qui laissent de l’espace à des réflexions spontanées de la part des enquêtés pour qu’ils expriment leur propre point de vue.
* *Quantitative*: avec des questionnaires structurés au niveau des individus et des survivant(e)s ;
* *Entretiens semi*-structurés : avec les représentants des institutions, des organismes de prise en charge, les leaders communautaires, les partenaires de mises en œuvre (ONG, organisations féminines…) ;
* *Exploitation documentaire*: rapports ; analyses ; textes légaux…

La combinaison de tous ces éléments permettra d’augmenter le niveau de fiabilité, ainsi que de comparer les données collectées et celles existantes au niveau provincial, territorial, et des projets/ONG pour faire ressortir des contradictions possibles pour ou infirmer/confirmer les résultats de l’enquête.

**Zone d’enquête et critères de sélection :**

La zone d’enquête est définie dans le document de projet, à savoir les provinces du Nord Kivu, du Sud Kivu, de l’Ituri, du Kasaï Central et de Kinshasa. Pour les provinces de l’Est, il s’agit de consolider les axes d’intervention développés dans le programme précédent. Les points à visiter seront fixés selon les critères de représentativité validés par les experts du projet.

**Les outils à utiliser :**

Pour l’enquête dans les localités, les instruments qualitatifs et quantitatifs qui seront utilisés s’orienteront ou s’inspireront du modèle de MAPP (Method for Impact Assessment of Programs and Projects) pour les groupes tels que les assemblées générales des structures existantes, des Comités locaux permanents de paix, les associations des parents, des enseignants, des organisations paysannes, des producteurs, etc.

Les focus groups et interviews individuelles seront réalisés. Des questionnaires structurés vont permettre de collecter des données d’ordre général sur : l’incidence des VBG, les causes sous-jacentes des VBG, la prise en charge des survivant(e)s, l’efficience des mécanismes de coordination de la lutte contre les VBG, etc.

1. **Les résultats attendus de l’étude (livrables**)**:**

Un rapport présentant la situation de référence du projet. Il inclut :

* Les valeurs de référence des indicateurs définis dans le cadre de résultat ;
* Les résultats des études sectorielles sur la prévention des VBG à travers la transformation des normes socioculturelles, la prise en charge holistique des survivant(e)s de VBG et l’efficience des mécanismes de coordination ;
* Un rapport présentant le système de suivi et évaluation du projet. Il inclut notamment :
* La liste validée des indicateurs du programme conjoint ;
* Le plan de suivi et de collecte des indicateurs, incluant les outils nécessaires à la collecte et le traitement des données ;
* Les valeurs de référence.

Un atelier de restitution des résultats de l’étude et de discussions sera organisé en présence de de membres de l’Unité CPRD et de l’Unité S&E du PNUD ainsi que des différents partenaires de mise en œuvre afin d’apporter un avis critique externe sur les résultats de l’étude.

Un rapport d’étude final validé intégrant les recommandations de la restitution présenté et diffusé auprès des structures concernées.

1. **Durée et localisation :**

L’étude s’étendra sur une durée maximale de 40 jours ouvrables y compris la phase préparatoire, la phase de collecte des données sur le terrain, de traitement et d’analyse des données et celle du rapportage et restitution. Elle se déroulera essentiellement dans les sites ci-après : Kananga (Kasaï Central) ; Kinshasa (Kinshasa) ; Goma (Nord Kivu) ; Bukavu (Sud Kivu) ; Bunia (Ituri).

Le processus débutera par une séance de travail avec les trois agences afin de s’assurer de la meilleure compréhension des termes de références de l’étude et des résultats attendus.

Un calendrier précis des déplacements pourra être élaboré en collaboration avec les équipes de terrain incluant des séances conjointes avec les trois agences sur l’état d’avancement de l’étude.

1. **Profil du cabinet/bureau d’étude et personnel:**

*Profil général du cabinet/bureau d´étude*

* Expertise avérée dans des missions similaires – Au moins 7 ans d’expérience
* Un minimum de 3 marchés similaires exécutés au cours des derniers 5 ans

*Profil général de l’ensemble des membres de l’équipe***:**

* Démontrer son intégrité en se conformant aux valeurs et aux normes morales de l'ONU;
* Favoriser la vision, la mission et les buts stratégiques du PNUD ;
* Démontrer sa capacité à travailler sans faire de discrimination d’ordre culturelle, de genre, de religion, de race, de nationalité et de sensibilité sociopolitique ;
* Démontrer de la rigueur dans le travail, une grande disponibilité, une aptitude au travail en équipe et un esprit d’initiative développé ;

***Expert international / chef d’équipe* :**

|  |  |
| --- | --- |
| *Compétences* | * Aptitude à tenir des délais contraignants ; * Aptitude à travailler sous pressions et dans un contexte sécuritaire difficile ; * Autonomie, sens de l’initiative et de l’anticipation ; * Parfaite maitrise des logiciels de collecte de données numériques et d’analyse des données en sciences sociales ; * Expérience avérée à l’international ; * Aptitude à former et superviser de larges équipes d’enquêteurs nationaux ; * Maitriser les logiciels bureautiques courants (Microsoft Office) et internet. |
| *Education :* | * Être titulaire d’un diplôme universitaire de master en sociologie (du développement), sciences sociales, ou dans tout autre domaine pertinent. |
| *Expérience :* | * Expérience de 7 ans minimum dans le domaine de l’évaluation de projets dans les pays en développement. * Expérience confirmée dans le domaine de l’évaluation en zone post-conflit en matière de VBG ; * Expérience dans la réalisation d’études empiriques quantitatives et qualitatives de perceptions et pratiques de la population ; * Expérience dans la conception/rédaction d’études sectorielles stratégiques ; * Expérience dans l’élaboration d’un système de suivi et évaluation d’un programme (validation des indicateurs ; plan de suivi & évaluation) ; * Très bonne connaissance du contexte politique, légal et social et des enjeux locaux de la RDC ; * Faire preuve de disponibilité pendant toute la durée de la consultation ; |
| Connaissances linguistiques : | * Maîtrise indispensable de la langue française tant à l’écrit qu’à l’oral. La connaissance de langues locales des zones d’intervention (swahili, tshiluba, lingala) est fortement recommandée. |

***Au minimum deux Expert(s) national/aux / Responsables de recherche et collecte* :**

|  |  |
| --- | --- |
| *Compétences* | * Aptitude à tenir des délais contraignants ; * Aptitude à travailler sous pressions et dans un contexte sécuritaire difficile ; * Autonomie, sens de l’initiative et de l’anticipation ; * Maitriser les logiciels bureautiques courants (Microsoft Office) et internet. |
| *Education :* | * Etre titulaire d’un diplôme universitaire de licence ou master en sociologie (du développement), sciences sociales, ou dans tout autre domaine pertinent. |
| *Expérience :* | * Expérience de 5 ans dans le domaine de l’évaluation de projets dans les pays en développement. * Expérience confirmée dans le domaine de la lutte contre les VBG ; * Expérience confirmée dans le domaine de l’évaluation en zone post-conflit en matière de VBG ; * Expérience dans la réalisation d’études empiriques quantitatives et qualitatives de perceptions et pratiques de la population ; * Expérience dans la conception/rédaction d’études sectorielles stratégiques ; * Expérience dans l’élaboration d’un système de suivi et évaluation d’un programme (validation des indicateurs ; plan de suivi & évaluation) ; * Expérience à l’international est un atout ; * Très bonne connaissance du contexte politique, légal et social et des enjeux locaux de la RDC ; * Faire preuve de disponibilité pendant toute la durée de la consultation ; |
| Connaissances linguistiques : | * Maîtrise indispensable de la langue française tant à l’écrit qu’à l’oral. La connaissance de langues locales des zones d’intervention (swahili, tshiluba, lingala) est fortement recommandée. |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **CADRE DES RESULATS DU PROGRAMME CONJOINT DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE EN RDC** | | | | | | | | | | | |
| **Impact (Résultat ultime) :** *Réduction durable de la prévalence des violences basées sur le genre dans les provinces ciblées par le projet (Nord Kivu, Sud Kivu, Kasaï Central et Kinshasa)*  **Indicateur**: Taux de prévalence des violences basées sur le genre dans les zones d’intervention ciblées  Baseline 2017 : TBD (cf. Enquête EDS) ; Cible 2022 : TBD (Cf plan d’action de la SLNVBG) | | | | | | | | | | | |
| **Effet 1 :** *Réduction de l’incidence des VBG par la transformation des normes socioculturelles dans les communautés ciblées*  **Indicateur 1***:* Incidence des VBG dans les zones d’interventions ciblées  Baseline 2017 = TBD ; Cible 2022 : TBD (réduction d’une moyenne de 30%) | | | | | | | | | | | |
| **PRODUITS ESCOMPTÉS** | **INDICATEURS DE PRODUIT** | **SOURCE DES DONNÉES** | **SITUATION DE RÉFÉRENCE** | | **CIBLES (par fréquence de recueil des données)** | | | | | | **MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS** |
| **Valeur** | **Année** | **Année 1** | **Année 2** | **Année 3** | **Année 4** | **Année 5** | **Final** |
| ***Produit 1.1* :** *Les communautés ciblées adoptent des attitudes et des normes socioculturelles qui soutiennent l’égalité entre les sexes et la lutte contre les VBG* | ***1.1.1****: Proportion des communautés ciblées ayant adopté des attitudes et des normes socioculturelles positives face aux VBG et à l’égalité entre les sexes* | *Rapports de sondages* | *TBD* | *2017 (oct)* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *70%* | *Enquête de perception selon l’approche CAP* |
| ***1.1.2:*** *Niveau d’engagement des leaders au sein de la communauté en faveur de la masculinité positive et de l’égalité entre les sexes* | *Rapport d’enquête* | *TBD* | *2017 (oct)* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *Enquête ou étude qualitative* |
| ***1.1.3:*** *Nombre de personnes (désagrégées par sexe et par âge) ayant acquis des connaissances en matière de VBG et de mécanisme de prise en charge intégrée* | *Rapports SFCG* | *TBD* | *2017 (oct)* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* |  |
| ***Produit 1.2* :** *Des mécanismes communautaires de prévention d’alerte, de référencement et de protection contre les VBG sont mis en place et fonctionnels au niveau local, territorial, provincial et national* | ***1.2.1 :*** *Nombre des mécanismes communautaires y compris les réseaux communautaires (hommes, jeunes, femmes, leaders religieux & traditionnels, chefs de famille, enseignants et étudiants) de prévention,d’alerte, de référencement et de protection contre les VBG mis en place et fonctionnels* | *Rapports du projet et des associations féminines/ Collectifs des femmes* | *TBD* | *2017 (oct)* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *Exploitation des Rapports des associations féminines et missions de suivi* |
| ***1.2.2 :****Nombre de cas des VBG identifiés et référés par les mécanismes communautaires d’alerte, de référencement et de protection vers les services de prise en charge* | *Rapports des associations féminines/ Collectifs des femmes* | *TBD* | *2017 (oct)* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *Exploitation des registres et rapportsdes leaders au sein des mécanismes communautaires fonctionnels* |
| ***1.2.3****: Existence de plate-forme au sein de la communauté utilisant les NTIC pour la prévention et l’alerte sur les VBG* | *Rapports SFCG et associations féminines/ Collectifs des femmes* | *TBD* | *2017 (oct)* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *Exploitation rapports* |
| ***Produit 1.3* :** *Les organisations et collectifs des femmes sont renforcés dans leur rôle d’acteurs de l’alerte, la prévention et la réponse aux VBG ainsi que dans la coordination de la lutte contre les VBG* | ***1.3.1 :*** *Pourcentage des femmes engagées comme actrices de changement de comportements dans l’alerte, la prévention et la réponse aux VBG* | *Rapports SFCG et associations féminines/ Collectifs des femmes* | *TBD* | *2017 (oct)* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *Exploitation rapports* |
| ***1.3.2 :*** *Nombre d’actions d’alerte, de prévention et de réponse tendant à lutter contre les VBG initiées par les associations féminines ayant bénéficié de renforcement des capacités* | *Rapports SFCG et associations féminines/ Collectifs des femmes* | *TBD* | *2017 (oct)* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *Exploitation rapports* |
| ***1.3.3 :*** *Nombre d’organisations féminines renforcées qui participent aux activités de coordination de la lutte contre les VBG* | *Sondage & Etude* | *TBD* | *2017 (oct)* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *Exploitation des sondages et rapports d’évaluations et missions de suivi* |
| **Effet 2 :** *Renforcement accrue du pouvoir et de la résilience des survivant(e)s de VBG* ainsi que des parents des survivant(e)s mineur(e)s  **Indicateur 1***:* Proportion des survivant(e)s engagé(e)s dans la lutte contre les VBG.  Baseline 2017= TBD ; Cible 2022 = TBD  **Indicateur 2:**Pourcentage des survivant(e)s autonomisé(e)s  Baseline 2017= TBD ; Cible 2022 = TBD | | | | | | | | | | | |
| **PRODUITS ESCOMPTÉS** | **INDICATEURS DE PRODUIT** | **SOURCE DES DONNÉES** | **SITUATION DE RÉFÉRENCE** | | **CIBLES (par fréquence de recueil des données)** | | | | | | **MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS** |
| **Valeur** | **Année** | **Année 1** | **Année 2** | **Année 3** | **Année 4** | **Année 5** | **Final** |
| ***Produit 2.1 :*** *Les survivantes de VBG bénéficient d’une assistance intégrée et multisectorielle (médicale, psychosociale, juridique/judiciaire et réinsertion socioéconomique et/ou scolaire) coordonnée et fondée sur les droits et l'égalité des sexes.* | ***2.1.1****: Nombre de survivant(e)s des VBG ayant bénéficié d’une prise en charge adaptée à leurs besoins à travers au moins trois des services offerts* | *Rapports des services de prise en charge intégrés et multisecto- riels* | *TBD* | *2017 (oct)* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *75%* | *Exploitation (i) des billets de référence et contre-référence dans les différents services de PEC, (ii) de la maquette de profilage des bénéficiaires, PV de sélection et de remise des Kits de réinsertion aux bénéficiaires, (iii) des rapports des partenaires* |
| ***2.1.2****: Nombre des survivant(e)s des VBG ayant bénéficié d’une prise en charge médicale et psychosociale de qualité* | *Rapports des formations sanitaires* | *15 619* | *2017 (dec)* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *10 000* | *Missions de suivi conjointe DPS/ MinGen/UNFPA/PNUD* |
| ***2.1.3****: % de survivant(e)s des violences sexuelles accédant à la prise en charge dans les 72h* | *Rapports des formations sanitaires (FOSA)* | *25%* | *2017* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *60%* | *Exploitation des rapports d’activités trimestriels et annuels des FOSA et DPS* |
| ***2.1.4. :*** *% des survivantes assistées pour une grossesse issue d’un viol* | *Rapports des FOSA* | *34%* | *2017* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *Exploitation rapports et missions de suivi* |
| ***2.1.5* :** *Nombre des survivant(e)s des VBG ayant bénéficié d’un accompagnement et d’une assistance juridique et judiciaire de qualité* | *Rapports des cliniques juridiques et BCG* | *5 868* | *2017 (dec)* | *760* | *890* | *890* | *430* | *390* | *3 360* | *Collecte de données sur base de dépouillement des registres du ministère public (RMP) et de rôle pénal (RP)* |
| ***2.1.6 :*** *Nombre de dossiers portés en justice ayant fait l'objet de décision judiciaire ; désagrégée par type de décision rendue (condamnation, acquittement et classement sans suite)* | *Rapports mensuels de statistiques judiciaires : Fiche de collecte des données (Parquets pour les dos-siers pénaux : VS et Cours & tribunaux pour les dossiers civils : VBG)* | *2 427* | *2017 (dec)* | *456* | *534* | *534* | *258* | *234* | *2 016* | *Exploitation rapports et missions de suivi* |
| ***2.1.7* :** *Nombre des survivant(e)s des VBG ayant bénéficié d’une réinsertion socioéconomique, et/ou scolaire.* | *Rapport d’activités des ONG partenaires de la réinsertion* | *4693 (3610 majeu- res et 1083 mineures)* | *2017 (dec)* | *1 500* | *1 500* | *1 500* | *800* | *700* | *6 000* | *Dépouillement des registres/ fiches d’informations générales des survivant-e-s pris(e)s en charge/ PV de sélection des bénéficiaires et de remise des kits* |
| ***2.1.8 :*** *Degré de satisfaction des survivant(e)s par rapport aux services reçus* | *Rapport d’enquête* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *Enquête ou Etude qualitative* |
| ***Produit 2.2 :***  *Les services et les mécanismes institutionnels de prise en charge intégrée et multisectorielle (CISM) sont mis en place et/ou consolidés et opérationnels*. | ***2.2.1* :** *Existence d’un cadre juridique pour les services intégrés et multisectoriels de prise en charge* | *Journal officiel* | *0* | *2017 (dec)* | *1* | *-* | *-* | *-* | *-* | *1* | *Consultation du Journal officiel* |
| ***2.2.2*:** *Nombre de CISM mis en place et/ou consolidés et qui sont opérationnels* | *Rapports du Projet* | *6 (NK:4; SK:1; Ituri 1)* | *2017 (dec)* | *2 (1 Kinshasa et 1 Bunia)* | *2 (1 à Kinshasa et 1 à Kananga)* | *-* | *-* | *-* | *10* | *Missions de suivi desservices de prise en charge intégrés et multisectoriels* |
| ***2.2.3 :*** *Nombre de services de prise en charge[[7]](#footnote-8) appuyés et opérationnels* | *Rapports du Projet* | *18* | *2017 (dec)* | *7* | *-* | *-* | *-* | *-* | *7* | *Missions de suivi desservices de prise en charge intégrés et multisectoriels* |
| **Effet 3:***Efficacité accrue d’une coordination assurant un leadership capable de mettre en place des stratégies de prévention, de protection et de réponse aux VBG*  **Indicateur 1:**Existence d’un mécanisme national de coordination assurant un leadership capable de mettre en place des stratégies de prévention, de protection et de réponse aux VBG  Baseline 2016 : 0 ; Cible 2022 :1 | | | | | | | | | | | |
| **PRODUITS ESCOMPTÉS** | **INDICATEURS DE PRODUIT** | **SOURCE DES DONNÉES** | **SITUATION DE RÉFÉRENCE** | | **CIBLES (par fréquence de recueil des données** | | | | | | **MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS** |
| **Valeur** | **Année** | **Année 1** | **Année 2** | **Année 3** | **Année 4** | **Année 5** | **Final** |
| ***Produit 3.1 :***  *Les structures et le mécanisme de coordination de lutte contre les VBG, aux niveaux central et décentralisé disposent des capacités techniques et institutionnelles requises pour assurer une coordination efficace* | ***3.1.1****: Nombre de coordination fonctionnelle de lutte contre les VBG au niveau national, provincial et territorial* | *MIN GENRE* | *16 (****1*** *au niveau national,* ***5*** *au niveau Provincial: NK/SK/Ituri/Kinshasa/Kananga et* ***10*** *au niveau territorial: 2 au NK, 4 au SK et 4 en Ituri )* | *2017 (déc)* | *13 (1 coordination nationale, 5 provinciales, 7 territoriales )* | *1 coordination territoriale à Kananga* | *-* | *-* | *-* | *14* | *Missions de suivi, exploitation des rapports des Ministères/divisions genre et compte rendu des réunions de coordinations territoriales.* |
| ***3.1.2 :****Nombre de coordination dotée des moyens adéquats pour lutter contre les VBG au niveau national, provincial et territorial* | *MIN GENRE* | *16 (1 au niveau national, 4 au niveau Provincial: NK/SK/Ituri/Kinshasa et 11 au niveau territorial: 3 au NK, 3 au SK et 5 en Ituri)* | *2017 (déc)* | *14 (1 coordination nationale, 5 provinciales et 7 territoriales )* | *1 coordination territoriale à Kananga* | *-* | *-* | *-* | *14* | *Missions de suivi, exploitation des rapports des Ministères/divisions genre* |
| ***3.1.3 :*** *Nombre d’acteurs du niveau central et décentralisé dotés de capacités techniques pour la coordination de la lutte contre les VBG* | *Rapport du Projet* | *TBD* | *2017 (dec)* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *Missions de suivi, exploitation des rapports de coordination au niveau national, provincial et territorial* |
| ***3.1.4****: Niveau d’utilisation des outils facilitant une coordination efficace de la lutte contre les VBG en RDC* | *MIN GENRE* | *TBD* | *2017 (dec)* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *Missions de suivi, exploitation des rapports d’analyses sur les questions des VBG* |
| ***Produit 3.2 :***  *Le système national de collecte des données sur les VBG produit des informations pour orienter le plaidoyer, la programmation et le déploiement des services.* | ***3.2.1:*** *Niveau de couverture du système national de collecte des données sur les VBG* | *MIN GENRE* | *TBD* | *2017 (dec)* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *Missions de suivi, exploitation des rapports* |
| ***3.2.2 :*** Proportion des intervenants dans la lutte contre les VBG alimentant la base de données. | *MIN GENRE* | *TBD* | *2017 (dec)* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *Exploitation de la cartographie des intervenants comparés aux rapports du Mingenre sur les intervenants alimentant la base des données* |
| ***3.2.3****: Nombre de rapports d’analyses produits sur les questions relatives aux VBG produits* | *MIN GENRE* | *TBD* | *2017 (dec)* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *Missions de suivi, exploitation des rapports d’analyses sur les questions des VBG* |
| ***3.2.4****: Nombre de décisions, d’initiatives et d’actions prises sur base des recommandations des rapports d’enquêtes de perception réalisés sur les VBG* | *Rapport de l’état de lieu / suivi des recomman-dations des rapports d’enquêtes & preuves des initiatives/ actions/ décisions prises par les destinateurs des recomman dations du rapport* | *TBD* | *2017 (dec)* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *Missions de suivi, exploitation des rapports de l’état de lieu des recommandations issues des rapports d’enquêtes.* |
| ***3.2.5 :*** *Degré (proportion et portée) de prise en compte des recommandations par les autorités judiciaires au niveau national et provincial, à la suite de la publication des rapports de Monitoring judiciaire produits.* | *Rapport de l’état de lieu de suivi des recomman-dations du rapport de monitoring judiciaire & preuves des initiatives/actions/ decisions prises par les destinateurs des recommandations du rapport* | *TBD* | *2017 (déc)* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *TBD* | *A déterminer (définir l’échelle en fonction des mesures opérationnelles, procédurales, disciplinaires, législatives, réglementaires, etc)* | *Missions de suivi, exploitation des rapports de l’état de lieu des recommandations issues des rapports d’enquêtes.* |

NB : Ce cadre de résultat fait l’objet d’une révision actuellement.

**ANNEXE 4**



1. [↑](#footnote-ref-2)
2. *Si les informations sont disponibles sur le Web, il est possible de ne fournir qu’un simple URL permettant d’y accéder.* [↑](#footnote-ref-3)
3. *Il est signalé aux prestataires de services que la non-acceptation des conditions générales (CG) peut constituer un motif d’élimination du présent processus d’achat.* [↑](#footnote-ref-4)
4. *La personne à contacter et l’adresse sont indiquées à titre officiel par le PNUD. Si des demandes de renseignements sont adressées à d’autres personnes ou adresses, même s’il s’agit de fonctionnaires du PNUD, le PNUD ne sera pas tenu d’y répondre et ne pourra pas confirmer leur réception.* [↑](#footnote-ref-5)
5. *Ceci sert de guide au prestataire de services dans le cadre de la préparation de sa soumission.*  [↑](#footnote-ref-6)
6. *Le papier à en-tête officiel doit indiquer les coordonnées – adresses, courrier électronique, numéros de téléphone et de fax – aux fins de vérification.* [↑](#footnote-ref-7)
7. Médical/psychosocial/juridique et ou réinsertion [↑](#footnote-ref-8)